



Thônex

Procès-verbal Séance du 16 décembre 2008

Sont présents :

Madame	Isabel Rochat	Conseillère administrative
Messieurs	Philippe Decrey	Conseiller administratif
	Claude Détruche	Maire
Madame	Jacqueline Tomasini	Présidente du Conseil municipal
Mesdames	Christine Casadei	Rosa Lopes Beer
	Fidelina Gomes Dias Aguigah	Christine Schwarz
	Anne-Marie Jaquet	Karin Wirthner Zinggeler
Messieurs	Ali Agraniou	Guy Loutan
	Andrew Arpidone	Claude Marcet
	Enrico Castelli	Hans Rudolf Roth
	Marcel Constantin	Guy Saudan
	Willy Corthay	Ashwani Singh
	Alain Dupraz	Richard Stark
	Michel Frossard	Daniel Thurre
	Patrick A. Gautier	Pascal Uehlinger
	Stephen Knörr	Jorge Vieitez

Excusés :

Madame	Doris Constantin
Monsieur	Marc Kilcher

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2008.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Demande d'un crédit de construction de Fr 545'000,- en vue de la création d'une zone de rencontre au Hameau de Villette. Discussion. Vote. (DA-08-23).
6. Demande d'un crédit de Fr 105'000,- en vue de l'étude d'infrastructures et l'aménagement des espaces publics du futur quartier des communaux d'Ambilly. Discussion. Vote. (DA-08-22).
7. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 49'000,- en vue de la réalisation des études suivantes :
 1. évacuation des eaux pluviales du quartier des Verchères lors des crues du Foron
 2. chemin Etienne-Chennaz et Louis-Valencien, création d'un réseau d'assainissement pour le futur PLQ.
 3. avenue du Petit-Senn et avenue de Thônex, création d'un réseau d'assainissement pour le futur PLQ.Discussion. Vote. (DA-08-24).



8. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Alain Dupraz, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, ayant comme intitulé : « *Pour adapter le train de vie de la commune aux ressources réellement à disposition* ». Discussion. Vote. (MM-08-03).
9. Projets de délibération.
10. Propositions du Conseil administratif.
11. Questions écrites.
12. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2008

Les corrections suivantes sont demandées :

Page 304 avant dernier paragraphe :

M. Loutan demande que dans son intervention, le mot « *la grille* » soit remplacé par « les grilles ».

Page 292

M. Marcet fait remarquer que le texte ne reflète pas ce qu'il a voulu dire.

Suite à ces interventions le procès-verbal est approuvé à la majorité par 23 voix « pour » et 1 abstention.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme Tomasini, Présidente, donne lecture d'un courrier que nous avons reçu ce jour :

2.1. de l'Atelier de sérigraphie C. Humbert-Droz, concernant les locaux du 150, rue de Genève :

Mesdames, Messieurs,

Je vous écris concernant le projet que nous vous avons soumis concernant les locaux occupés par la Generali au 150, rue de Genève, projet dont les ambitions culturelles, pensions-nous, pouvaient vous intéresser et peut-être vous inciter à y apporter votre soutien. Notre dernière démarche a d'ailleurs consisté en une lettre, datée du 21 novembre 2008 adressée à M. Decrey.

Nous en étions là, lorsque vendredi dernier, jour de l'Escalade, une visite pour le moins étrange m'a beaucoup inquiété, pour ne pas dire plus, et m'incite à m'adresser à vous avec une certaine urgence.

Pour que vous compreniez bien de quoi il retourne, je me vois malheureusement obligé d'être un peu long et ennuyeux. Croyez-moi, je m'en passerais bien volontiers.



J'habite la commune de Thônex depuis bientôt trente ans, je suis artisan sur cette même commune depuis vingt-deux ans et locataire auprès de la Fondation communale pour le logement depuis autant d'années. Mon atelier se situe au 150, rue de Genève où j'y exerce la profession de sérigraphe et d'éditeur.

Invité à plusieurs reprises dans diverses villes ou communes de Suisse, de France ou d'ailleurs pour y exposer mon travail ou y animer des ateliers, il me semble non seulement ne pas avoir porté préjudice à ma commune, mais l'avoir plutôt dignement représentée. Entre autres prix, j'ai d'ailleurs reçu en 2001 celui de l'artisanat, décerné par l'association des communes genevoises.

Ce prix m'a été remis en grande pompe par la commune de Thônex avec fanfare et beaux discours du Maire évoquant la fierté de la commune d'avoir de bons artisans et vantant le soutien qu'elle leur a toujours montré. Le public présent ce jour-là peut en témoigner. Je suis resté, je l'avoue, un peu perplexe, n'ayant à cette époque jamais eu une seule commande de la part de ma propre commune.

Bref, ce qui n'était qu'un paradoxe anecdotique prend un autre sens ces derniers jours. En effet, depuis plus d'un an, j'essaie d'obtenir avec mes amis Mireille et Emmanuel Excoffier, alias Exem, un bail de location dans le bâtiment où se situe mon atelier. Ces derniers, sont des artistes confirmés, ce que précise bien notre lettre du 21 novembre à M. Decrey.

Sachant depuis deux ans par l'ancien locataire, La Generali assurances, que l'espace allait être libéré, nous avons d'abord entretenu une correspondance avec La Generali qui nous a assuré transmettre notre intérêt pour leurs locaux à la régie, ce qu'elle n'a semble-t-il pas fait. Il y a un an, le 16 novembre 2007, nous avons alors écrit directement à la régie Rosset pour lui faire part de notre intérêt. Notre lettre est vraisemblablement arrivée trop tôt, la Generali n'ayant pas encore signifié son départ, ce que la régie nous a fait savoir, en nous promettant de garder notre requête pour le jour où Generali résilierait son contrat de bail (lettre du 22 novembre 2007).

En juin dernier, croisant par hasard un responsable de la Generali, j'ai appris que l'avis de départ avait été transmis à la régie Rosset, et que nous devions réagir très rapidement, les locaux ayant déjà été visités par un autre candidat, la maison Baud SA, intéressé par toute la surface libérée par la Generali. Nous avons donc réitéré notre demande (lettre du 8 juin 2008). Commence alors une période ponctuée par mes téléphones avec la régie. Cette dernière reste alors vague et me répète qu'il y a un client intéressé par la totalité des locaux, que ce serait beaucoup plus simple pour le propriétaire (Fondation communale pour le logement), mais qu'elle transmettait notre demande.

Le 9 octobre 2008, je reçois enfin la visite d'une personne de la régie, accompagnée de responsables de la Mairie (probablement la fondation pour le logement), visite malheureusement non annoncée, ce qui a empêché Mme et M. Excoffier d'être présents. Ces personnes m'ayant fait comprendre, à juste titre d'ailleurs, que la surface demandée condamnait un local situé en retrait, nous avons ensemble, envisagé une surface plus petite, mais qui nécessitait la création d'un sanitaire.

Après discussion avec Mireille et Emmanuel Excoffier, nous avons décidé d'essayer de louer la totalité de la surface, y compris le local en retrait, et d'en faire un endroit culturel avec une galerie d'art, concerts et ateliers d'artisans (ce qu'explique en détail la lettre adressée à M. Decrey), ceci malgré une certaine pression de la régie voulant soudain louer ce local rapidement. Les personnes que nous avons contactées se sont montrées enthousiastes face au projet, avec cependant quelques petites réticences concernant le prix de location du local en retrait.



Malheureusement, la Generali ne s'est pas montrée très coopérante pour faire visiter les lieux à nos partenaires, nombreux et ayant tous un travail, donc difficiles à réunir. Faute de pouvoir visiter les lieux, et donc obligés de s'engager à l'aveugle, notre principal partenaire, la Pinacothèque des Eaux-Vives, s'est retiré du projet. Nous avons donc dû, une fois de plus, revoir notre projet de manière plus modeste, comme l'atteste notre lettre à la régie Rosset du 14 novembre 2008, suivie d'une lettre à M. Decrey, datant du 21 novembre 2008, que Mme Excoffier s'est donné la peine de déposer personnellement à la Mairie. À ce jour, la seule réponse à toutes nos lettres, téléphones et autres démarches, a été une lettre de M. Decrey, datant du 8 décembre 2008, nous annonçant qu'il transmettait notre correspondance au Conseil de la Fondation communale pour le logement, pour suite à donner. J'ose espérer que si il a fallu 17 jours à M. Decrey pour porter cette lettre d'un bureau à un autre, tout espoir n'est pas perdu pour nous et que cela signifie simplement que le Conseil a besoin d'un temps de réflexion en rapport avec les ambitions de notre projet.

Nous sommes bien conscient que la quincaillerie est essentielle à la vie terrestre, mais y aurait-il une petite place pour la culture?

Nous sommes certains que vous saurez répondre avec la clairvoyance qui sied à des représentants du peuple à cette définitive question.

En attendant, je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations artisanes et vous remercie de bien vouloir porter ce courrier urgent à la connaissance du Conseil municipal de ce jour.

- 2.2. Mme Tomasini, Présidente, informe qu'à 23h. nous passerons au point 10 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Claude Détruche, Maire

3.1.1 Association des Communes Genevoises

M. Philippe Decrey a été élu au Comité de l'Association des Communes Genevoises en remplacement de M. Pierre Debarge. Au vu des discussions qu'il va y avoir prochainement, cette élection est importante pour les Trois-Chêne et Thônex en particulier.

3.1.2 Mandat de police privée

Le Conseil administratif a mis en soumission le mandat de surveillance de la Commune confié à une société de police privée afin de trouver un meilleur rapport qualité-prix. Dès le 1^{er} janvier 2009 la société CSDP (Centre de Service sur Domaine Privé SA) reprendra ce mandat. Les représentants de cette société seront auditionnés par la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire en début d'année prochaine.



3.1.3 Environnement :

Les trois communes chênoises ont décidé d'une action commune pour sensibiliser la population au tri des déchets. Une exposition d'une quinzaine de jours se tiendra sur la place Favre (Chêne-Bourg) début juin. Cette exposition sera ouverte à tous les habitants ; nous allons également en faire bénéficier les écoles.

3.1.4 Transformation de la Mairie

Le Conseil administratif a fait une analyse suite aux dernières commissions qui ont traité ce sujet. Le mandataire a été convoqué pour jeudi prochain afin de lui faire part de vos remarques et de lui donner des pistes à suivre. Suite à ce rendez-vous, une communication sera faite aux chefs de groupes voire à tous les commissaires concernant les délais qui seront fixés afin que des choix puissent être faits en fonction des options qui seront présentées.

3.2. M. Philippe Decrey, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1 Radar à l'avenue de Thônex

Très prochainement un radar fixe va être mis en activité vers l'église St-Pierre. Ce radar sera actif dans les deux sens tant au niveau de la vitesse que des feux de signalisation.

3.2.2 TPG

Lors du changement d'horaire des TPG la ligne de tram 17 desservira Moillesulaz aux heures de pointe. Ceci fait suite à une demande faite par le Conseil administratif.

Le Noctambus élargit son offre dès le 19 décembre et va desservir la région d'Annemasse et Ville-la-Grand. Deux départs sont prévus depuis la rue du Stand ; le premier à 1h.15 et le second à 3h. avec un passage à Moillesulaz à 1h.40 et 3h.25.

3.2.3 Noël des personnes seules

Le 24 décembre à midi nous organisons le traditionnel repas des personnes seules qui, cette année, aura lieu dans les annexes de la salle des fêtes. Ce repas sera préparé par le nouveau gérant de l'Auberge communale. Les Conseillers municipaux sont cordialement invités à participer à cette manifestation, il vous suffit de vous inscrire auprès de M. François Diserens.

3.3. Mme Isabel RoCHAT, Conseillère administrative

3.3.1 Course de l'Escalade

Je tiens à féliciter mon collègue Claude Détruche pour l'excellent temps qu'il a réalisé à la course de l'Escalade ainsi que les diverses personnes, Conseillers municipaux où membres de l'administration qui ont participé à cette course.



3.3.2 Ecoles et petite enfance

Diverses manifestations sont prévues dans le cadre de la fête de Noël :

- ce soir, un marché de Noël était organisé par l'école Marcelly. Nous n'avons bien entendu pas pu y participer. Cependant nous nous sommes rendus à celui du Bois-Des-Arts mercredi dernier ainsi qu'à l'Escalade de l'école Adrien-Jeandin mardi dernier.
- demain soir un concert est donné à l'église de Thônex par la section élémentaire de l'école du Bois-Des-Arts,
- un petit déjeuner de Noël se tiendra à la crèche de Chapelly les 18 et 19 décembre de 8h. à 10h.

Les négociations concernant la charte intercommunale relative à la petite enfance vont bon train. Cette dernière devrait être signée début 2009.

Une convention est également à l'étude afin d'harmoniser les conditions d'accueil ainsi que les conditions de travail pour les employés et les éducateurs.

3.3.3 Finances

Comme on peut le lire dans la presse, la situation n'est pas au beau fixe. On peut néanmoins espérer encore une embellie pour le premier trimestre 2009 mais la suite de l'année risque de ne pas aller sans heurts et difficultés.

3.3.4 Urbanisme

Les réponses à toutes les lettres de remarques concernant le plan directeur communal ont été faites et vont être envoyées ces prochains jours. Nous attendons maintenant le feu vert du département du territoire pour procéder à la validation de ce plan.

En ce qui concerne le PAC MICA la commission de l'Urbanisme et développement durable prendra connaissance le 18 décembre du mandat d'études parallèles relatif à l'avant-projet d'urbanisation de la première pièce urbaine.

Pour l'instant le nom du lauréat est gardé secret en attendant que la commission ait pris connaissance de cet avant-projet. Il est bien entendu que les Conseillers qui ne sont pas membres de la commission sont cordialement invités à assister à cette présentation.

Il y a également un sujet d'urbanisme plus élargi qui est d'actualité ; il s'agit du PACA (Périmètre d'Aménagement Coordonné d'Agglomération) qui recoupe toutes les communes avoisinantes françaises et suisses. Une première séance d'information a eu lieu le 19 novembre et les séances techniques vont très bientôt démarrer. M. Fortuna sera notre représentant. J'aurai l'occasion de vous donner de plus amples informations lors d'une prochaine séance.



La commune de Gaillard se lance dans l'élaboration d'un Agenda 21. Mme Magnin, Maire, s'inspire de ce qui a été fait du côté suisse et nous sommes en relation avec cette commune pour que ce projet soit établi de manière cohérente.

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents de commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions de leur rapport :

4.1. M. Enrico Castelli, Président de la commission de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile, séance du 20 novembre 2008 :

La Commission de la Circulation a siégé le 20 novembre 2008 en présence de Monsieur Philippe Decrey, Conseiller administratif, Monsieur Tollardo, du service technique, et Monsieur Martin Walter, du bureau Urbaplan.

Sous point 1) de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 6 mai 2008 est accepté par 6 oui et 2 abstentions.

Sous point 2) de l'ordre du jour figure le plan directeur des chemins pour piétons et le schéma directeur du réseau cyclable avec choix d'une action par la commission dans les fiches de mesures. Après une présentation des fiches de mesures par Monsieur Walter, des compléments d'informations sont apportés par Messieurs Decrey et Walter quant à l'opportunité d'intervenir ou non sur certains axes ou points de la Commune. En effet, des interventions possibles sont dépendantes de projets cantonaux ou de projets d'urbanisation sur la Commune. S'engage ensuite une discussion sur la fiche de mesures à choisir, en considérant les éléments suivants :

- Les priorités de la commission*
- Les possibilités d'une mise en œuvre plus ou moins rapide des fiches de mesures*
- Les projets en cours ou futurs liés aux fiches de mesures*

Au terme de la discussion, la fiche B8 - Avenue Adrien-Jeandin, qui comporte notamment l'étude d'une piste cyclable sur cet axe, est acceptée à l'unanimité.

Sous point 3) Divers, suite aux discussions dans le point précédent de l'ordre du jour, la Commission charge Monsieur Decrey d'écrire, après vérifications techniques, trois courriers concernant:

- a) La suppression du stationnement à l'avenue Tronchet à la hauteur de l'école Marcelly et le prolongement de la piste cyclable*
- b) La réactivation du projet de giratoire à la hauteur de l'hôpital des Trois-Chêne*
- c) L'installation d'un radar à l'avenue Tronchet*



4.2. M. Pascal Uehlinger, Président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, séance du 25 novembre 2008 :

1. *Plan directeur communal. Compte rendu des observations apportées au plan directeur communal après la consultation publique.*

72 lettres sont arrivées à la commune dont 27 lettres type, 6 associations se sont prononcées. En résumé les principales préoccupations des habitants et associations sont :

- Le trafic des pendulaires*
- L'insuffisance d'activités professionnelles dans le nouveau quartier,*
- Les problèmes concernant la nappe phréatique,*
- Une demande faisait part d'étudier une traversée de la rade avant densifier le secteur,*
- Accroître le nombre d'emplois,*
- Bétonnage trop important de la commune,*
- Nuisances pour les habitants en raison des travaux.*

Il sera répondu à ces courriers directement par la commune ou par le Conseil d'Etat selon la nature des remarques.

4.3. M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, séance du 27 novembre 2008 :

La Commission Travaux & Bâtiments a siégé le 27 novembre 2008 en présence de Monsieur Claude Détruche, Maire, Philippe Decrey, Conseiller administratif, François Fortuna, secrétaire général adjoint technique et Monsieur Dominique Zanghi du bureau Spitsas & Zanghi.

Sous point 1) de l'ordre du jour, à savoir la présentation du devis général relatif au projet d'agrandissement de la Mairie, le Président fait part de sa surprise quant à l'importance du devis.

Monsieur Claude Détruche informe que le Conseil administratif a également pris connaissance du coût. Il rappelle que les locaux actuels sont anciens et peu pratiques. Tout le monde a été consulté et a pu donner son avis et proposer des améliorations. Le projet présenté répond, sur le plan technique, exactement à ce qui a été demandé. Concernant les matériaux et Agenda 21, la commune a souhaité que le nouveau bâtiment soit une référence. Or, qualité rime également avec coût. Le Conseil administratif n'attend pas à ce que tous acceptent le projet sans discussion. Il faut à présent se poser la question quant au dimensionnement et laisser le mandataire s'exprimer, ce que demande le Président.

Monsieur Dominique Zanghi explique que depuis la dernière séance, le projet est en cours d'instruction. Des modifications ont été demandées concernant la gestion de l'eau. Un département pose des questions concernant la protection des arbres.



Le devis se décompose comme suit :

A.	Transformation Pavillon Mousse et déménagement (économie de CHF 1 mio/locaux provisoires)	CHF	260'000.-
B.	Démolition (Position B 111.7 Traitement racines CHF 70,000 év. pas nécessaire)	CHF	580'800.-
C.	Rénovation ancienne Mairie	CHF	1'870'000.-
D.	Nouvelle Mairie	CHF	16'368'000.-
E.	Equipements	CHF	884'000.-
F.	Aménagements extérieurs	* CHF	2'774'000.-
G.	Taxes, frais, honoraires	<u>CHF</u>	<u>4'162'000.-</u>
	Sous-Total	CHF	26'898'800.-
	TVA 7,6 %	<u>CHF</u>	<u>2'044'000.-</u>
	Total	CHF	28'942'800.-
	*F. .1. Position 411.11		
	Route d'accès Parking Pompiers	- CHF	303'600.-
	./ TVA 7,6 % s/303,600	- <u>CHF</u>	<u>23'000.-</u>
	Total net	<u>CHF</u>	<u>28'616'200.-</u>

Monsieur Zanghi fournit parallèlement des informations détaillées pour chaque position du devis.

Un commissaire approuve le fait de construire une mairie de qualité, mais pas à ce prix, et il fait état d'un surcoût par rapport au concours d'env. CHF 10 mio.

Un autre commissaire trouve le prix également élevé, mais estime qu'il ne faut pas faire des économies au niveau du label « Minergie B ».

Quant à la question de réduire les surfaces (solution courte) d'environ 580 m², soit 1/6 de la surface totale, l'économie ne serait que d'env. CHF 1,2 mio, selon Monsieur Zanghi.

Un commissaire estime que le projet présenté est de qualité et rend attentif à des coûts encore plus élevés si on repoussait la construction d'une dizaine d'années.

Le président libère Monsieur Dominique Zanghi et ouvre la discussion.

Deux voix s'expriment en faveur du tout ou rien, tandis que le surcoût de CHF 10 mio est rappelé par un 3^{ème} commissaire, complété de la suggestion de repousser la rénovation de l'ancienne mairie.

Proposition est faite de convoquer les commissaires Travaux & bâtiments à la séance de la Commission des Finances du 4 décembre 2008.

Un commissaire insiste sur la nécessité de faire la distinction entre budget de fonctionnement et budget d'investissement.

Monsieur Claude Détruche rappelle la position du Conseil administratif : il faut réaliser le projet. Quant à la qualité, il est le fruit d'un concours et remplit toutes les fonctionnalités. Il estime que c'est le bon moment de construire, que les prix pourront certainement être négociés et que le loyer de l'argent ne fait que baisser. Il termine en disant que de petits efforts sont à faire, mais qu'il ne faut pas toucher au projet et surtout ne pas envisager 2 étapes.



Monsieur Philippe Decrey appuie les propos de Monsieur Claude Détruche avant de quitter la séance.

Des interventions concernant Minergie et une vision politique horizon 20 ans viennent au secours du projet.

Le constat que des honoraires non négligeables ont déjà été engagés sous-entend une allusion aux problèmes financiers résultant en cas d'un éventuel abandon du projet.

Un commissaire estime que la convocation avec l'annexe ont été expédiées tardivement et souhaite ne pas voter ce soir ce que le Président refuse à ce stade d'avancement de la soirée.

Monsieur Claude Détruche fait état du peu de succès que rencontrent les commissions jumelées, mais plusieurs commissaires y tiennent.

Le Président met le projet au vote, à condition que personne n'attaque le résultat par la suite pour la seule raison d'un envoi tardif des documents :

Le projet est accepté par 8 oui et 1 abstention !

Sous point 2) de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2008 est accepté, après trois modifications, par 6 oui et 3 abstentions.

Sous point 3) Divers, il n'a été question que de la préparation de la Commission des Finances du 4 décembre 2008.

La séance a été levée à 20h20.

4.4. M. Richard Stark, Président de la commission des Finances, séance du 4 décembre 2008 :

Pour mémoire, le procès-verbal de la séance de commission des Finances du 4 décembre 2008 n'a pas encore été adopté par les commissaires qui étaient présents à cette séance.

Point 1 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2008, M. Roth demande de rectifier celui-ci : modification, M. Roth refusera d'ores et déjà toute augmentation des centimes additionnels en 2009.

Point 2 de l'ordre du jour, demande d'un crédit de Frs 28'942'800,- en vue de la réorganisation des bâtiments de la Mairie de Thônex. Discussion. Vote.

A cette séance, sont également conviés les commissaires de la commission des travaux & bâtiments afin d'apporter tous les renseignements à leur connaissance aux commissaires de la commission des Finances. Y est également convié l'architecte M Zanghi.

Mme RoCHAT rappelle aux commissaires que la capacité financière de la commune se monte à Frs 7,5 mios. M. Zeder secrétaire général adjoint distribue un tableau et nous le commente. Il s'ensuit un débat très animé compte tenu de l'importance du crédit à voté. Tout le monde est conscient de la nécessité d'une nouvelle mairie ou de son agrandissement, mais à un prix raisonnable. M. Guex, secrétaire général, propose un délai de réflexion jusqu'au 20 janvier 2009 afin que les partis puissent se réunir et analyser le projet. Cette proposition est adoptée.



Les commissaires de la commission des Travaux & Bâtiments ne faisant pas partie également de la commission des Finances peuvent se retirer ainsi que M. Zanghi. Il est également rappelé que la commission des Travaux & Bâtiments avait accepté le projet par 8 oui & une abstention.

Vu la tournure de la discussion il est souhaité de retirer le point 2 de l'ordre du jour. Cette proposition est acceptée par 10 oui & 1 abstention.

5. Demande d'un crédit de construction de Fr 545'000,- en vue de la création d'une zone de rencontre au Hameau de Villette. Discussion. Vote. (DA-08-23).

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile : ce point a déjà été accepté par la commission de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile en date du 6 mai 2008 par 9 oui et 1 abstention. Je n'ai rien à ajouter de plus que ce qui figure dans l'exposé des motifs qui vous a été remis et reste à votre disposition pour répondre aux différentes questions.

M. Richard Stark, Président de la commission des Finances , donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 décembre 2008 :

M. Decrey apporte quelques explications supplémentaires à la documentation déjà distribuée.

Le crédit est ensuite soumis au vote. Il est accepté par 9 oui et 2 abstentions.

La discussion est ouverte :

M. Roth fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Ce soir, nous nous trouvons en face d'une demande d'un crédit de construction d'un montant non négligeable en faveur d'un quartier plutôt favorisé en tenant compte de sa faible exposition à des nuisances environnementales (circulation etc.).

Nous avons accompagné l'étude Trafitec/B. Ott et C. Uldry tant en Commission Circulation qu'en Commission des Finances et y avons fait part de nos remarques dont il a été tenu compte.

En conclusion, le groupe libéral votera le crédit de CHF 545'000.- et espère toutefois que le Conseil administratif s'attaquera avec autant de diligence aux dossiers plus épineux, surtout face au Canton, dans des zones à forte densité d'habitants.

M. Corthay fait la déclaration suivante au nom des socialistes-verts :

Notre groupe Verts-Socialistes n'est pas follement enthousiaste de voter ce crédit par les temps qui courent, où la crise financière actuelle est par ailleurs un peu trop sélectivement invoquée pour « sabrer » dans des projets communaux pourtant d'intérêt général et largement reconnus comme importants.



Aussi cette demande de crédit de plus d'un demi-million de francs ne nous semble-t-elle pas vraiment marquée d'une urgence alarmante, ceci d'autant moins que le quartier de Villette n'est pas à proprement parler le plus déshérité et le plus défavorisé de notre commune, que les principaux usagers des tronçons concernés demeurent, quoi qu'on en dise, les habitants eux-mêmes et les clients de l'hôtel-restaurant, et qu'enfin les nuisances automobilistiques n'y semblent pas confirmées par des données statistiques dramatiques justifiant dans l'immédiat de tels travaux d'aménagement !

M. Stark fait la déclaration suivante pour le groupe radical :

Lors de sa séance du 8 mai 2008, la commission Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile, a accepté à l'unanimité le projet de base. La commission des finances lors de sa séance du 4 décembre a également accepté ce crédit de construction à une très large majorité par 9 oui & 2 abstentions. Le groupe radical votera favorablement à cette demande de crédit de construction de Fr 545'000.- en rendant attentif le Conseil Administratif pour que les modifications demandées lors de cette séance du 8 mai 2008 soient respectées.

M. Knörr : l'UDC va soutenir ce crédit. Mais je suis surpris de constater que tous les citoyens ne sont pas égaux. Mon fils va dans une école « favorisée » et régulièrement les cours d'appui sont retirés, la prof de couture, la bibliothécaire partent ailleurs. A nos questions, on nous répond que nous sommes dans un quartier « favorisé ». Je pense qu'une équité devrait être de mise sur notre territoire. Certes, les gens qui sont favorisés subissent des nuisances roulent en « Mercedes » ou « Range Rover », mais ce sont des citoyens de notre commune. Nous demandons que le même traitement soit accordé tant aux quartiers qui sont fortement urbanisés où il y a de gros problème que dans ceux qui le sont moins fortement.

La parole n'étant plus demandée, M. Richard Stark, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de création d'une zone de rencontre dans le hameau de Villette, zone « route de Villette - route de Rossillon »,
- Vu le projet présenté par les bureaux TRAFITEC SA, ingénieurs conseils transports et OTT & ULDRY Sàrl, ingénieurs civils,
- Vu le préavis favorable de la commission de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile, du 6 mai 2008,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 4 décembre 2008,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 16 voix « pour », 5 voix « contre » et 3 abstention(s), soit à la majorité,



Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr 545'000,- en vue de la création d'une zone de rencontre dans le hameau de Villette, dans le secteur « route de Villette – route de Rossillon ».
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 545'000,-, au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2010 à 2029.
6. Demande d'un crédit de Fr 105'000,- en vue de l'étude d'infrastructures et l'aménagement des espaces publics du futur quartier des communaux d'Ambilly. Discussion. Vote. (DA-08-22).

Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative déléguée à l'Urbanisme & Développement durable : un projet d'aménagement ne se conçoit plus sans aborder la qualité des espaces publics. C'est la raison pour laquelle la structure tripartite : Canton, Commune et Promoteurs étudie la qualité de ces espaces de façon à ce que ce projet soit innovant.

Le mail qui est le point phare de l'espace public de ce nouveau quartier fait l'objet de toutes les attentions et de toutes les critiques. C'est la raison pour laquelle le succès de ce développement se jugera à l'aune de la qualité de ce projet de mail qui est l'axe par lequel toutes les défiances ont pu se cristalliser lorsque nous parlions du développement des Communaux d'Ambilly. Le Conseil administratif vous recommande de voter ce crédit et le résultat de cette étude vous sera communiqué en même temps que le mandat d'études parallèles dans le cadre de ce PLQ test.

M. Pascal Uehlinger, Président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 25 novembre 2008 :

- *Nous avons suivi une très bonne présentation de M. Fortuna des espaces publics situés sur les Communaux d'Ambilly. Les thèmes principaux nommés dans l'exposé des motifs sont :*
 - Architecture, paysage, espaces-publics
Ce travail se fera à l'échelle du territoire avec l'objectif de vérifier que l'Etat tienne compte de suffisamment d'éléments.
 - Mail central
La liaison entre le mail et les pièces urbaines a donné lieu à une réflexion.
 - Mobilité et transports collectifs
 - Gestion des matériaux, de l'énergie et de l'eau
Un des concepts développés tient compte de l'énergie grise. Il serait bien de réutiliser toute la terre sur place et de trouver un niveau auquel feront référence toutes les pièces urbaines.
 - Développement durable

Finalement, on constate à quel point la commune pourra s'impliquer et le principe de la participation financière de Fr 105'000,- est accepté à l'unanimité.



M. Richard Stark, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 décembre 2008 :

- *Mme Rochat explique que le projet a été accepté à l'unanimité par la commission de l'Urbanisme & Développement durable et que le sujet avait déjà été renvoyé une fois.*

Le crédit est accepté à l'unanimité, soit 11 voix.

La discussion est ouverte :

M. Uehlinger fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

- *Comme signalé dans les commissions de l'Urbanisme & Développement durable et des Finances, ce crédit donne une opportunité pour la commune d'être impliquée dans les futures études des infrastructures et de l'aménagement des espaces publics du futur quartier des Communaux d'Ambilly.*

Contrairement au poker où l'on paie pour voir, cette fois on paie pour participer. C'est pourquoi l'entente soutiendra avec « enthousiasme » ce crédit de Fr 105'000,-.

M. Knörr : pour l'UDC il s'agit de notre billet d'entrée, c'est un moyen de présenter le bouclier de la raison communale face au glaive de la déraison cantonale.

La parole n'étant plus demandée, Mme Anne-Marie Jaquet, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'après l'approbation du plan directeur de quartier « MICA horizon 15 ans » par le Conseil d'Etat le 27 août dernier, il convient d'élaborer des plans localisés de quartier sur les pièces urbaines ainsi que d'élaborer des projets détaillés sur les espaces libres,
- Attendu qu'il a été décidé par les Conseillers d'Etat en charge du département du territoire et du département des constructions et technologies de l'information de mettre en place une structure tripartite groupant la commune de Thônex, le groupement de promoteurs et le canton pour se charger de l'élaboration des projets détaillés sur les espaces libres des pièces urbaines,
- Vu la répartition des participations financières entre l'Etat, le groupe d'investisseurs et la commune,
- Vu le préavis favorable de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, du 25 novembre 2008,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 4 décembre 2008,



- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 105'000,- en vue de l'étude des infrastructures et l'aménagement des espaces publics du futur quartier des communaux d'Ambilly.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 105'000,-, au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2010 à 2014.
7. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 49'000,- en vue de la réalisation des études suivantes :
1. évacuation des eaux pluviales du quartier des Verchères lors des crues du Foron
 2. chemin Etienne-Chennaz et Louis-Valencien, création d'un réseau d'assainissement pour le futur PLQ.
 3. avenue du Petit-Senn et avenue de Thônex, création d'un réseau d'assainissement pour le futur PLQ.

Discussion. Vote. (DA-08-24).

M. Claude Détruche, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : je remercie le service technique qui nous a remis un exposé des motifs précis. Des plans ont été affichés afin de mentionner les secteurs touchés par ces études.

Ces demandes, notamment la N°2 et la N°3 répondent à des obligations cantonales et le financement sera lié à des versements de taxes de raccordements. Certains auront remarqué que la société CSD est présente pour les trois études, cela est dû au fait que c'est la société mandatée par les quatre communes pour le PGEE (Plan Général de l'Evacuation des Eaux)

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée par 24 voix « pour » soit à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée par 21 voix « pour » et 3 voix « contre ».*

La discussion est ouverte :



M. Richard Stark fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Nous sommes très étonnés de cette demande de crédit budgétaire supplémentaire alors que nous venons de voter en date du 11 novembre 2008 le budget pour l'année 2009.

Ceci d'autant plus que dans ce budget 2009 le Conseil Municipal a accepté d'augmenter la masse salariale du service technique afin d'engager (ce qui d'ailleurs a déjà été fait en 2008 !) un collaborateur supplémentaire s.e.e.o. comme ingénieur civil, pour réaliser ce genre de petites études.

Si d'aventure, malheureusement la réalisation de ces études ne rentre pas dans la compétence de notre service technique, est-il possible compte tenu de l'importance de la somme, d'utiliser le budget 2009 en l'état sans venir devant le Conseil municipal demander un crédit budgétaire supplémentaire ?

- M. Détruche : dans ce projet nous avons trois éléments qui sont très différents. L'étude N°3 est sur la commune de Chêne-Bourg qui revient sur Thônex car le 33% du bassin versant vient dans notre direction. En fait, la participation de notre commune est nulle car nous allons récupérer les taxes de raccordements.

En ce qui concerne les deux autres points nous devons faire appel à un ingénieur hydraulicien et malgré toutes les compétences de M. Tollardo celui-ci est ingénieur civil et n'est pas à même de mener ce type d'étude.

Pour ce qui est de l'étude concernant les chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien, vous n'êtes pas sans savoir que l'établissement de ce PLQ a été initié par nos successeurs. Cela fait déjà un bon nombre d'années que l'on travaille sur ce projet et maintenant il convient de finaliser ces problèmes d'assainissement au plus vite. Par contre, dans les prochaines phases M. Tollardo sera appelé à travailler sur certains domaines et remplira sa mission.

M. Loutan : est-il entendu que le projet d'aménagement de quartier de Clair-Val sera assumé par les initiants du projet et non pas par la commune ?

- M. Détruche : le projet Clair-Val n'entre pas dans les études présentées ce soir. Comme je l'ai dit tout à l'heure, sur le point N°3 nous intervenons uniquement sur le bassin versant qui se trouve sur Thônex.

M. Dupraz : j'ai une question concernant l'opportunité d'un plan d'évacuation des eaux fluviales du Foron. Cela fait 20 ans que j'habite au bord de cette rivière, certains soirs d'orages j'aime bien voir le niveau de l'eau monter, je ne l'ai jamais vraiment vu déborder... De quand date la dernière crue ?

- M. Détruche : il existe une carte des dangers qui a été remise à jour il y a environ 1 an par les services de l'Etat, on parle de crues trentenaires. Je crois que l'on ne peut pas faire d'économie sur l'étude et les travaux de l'ensemble du Foron.



M. Loutan : dans ces études on parle d'évacuation, profitons-nous d'encourager les mandataires à stimuler la gestion « à la parcelle » ? C'est-à-dire : réutilisation, infiltration, WC, etc.

- M. Détruche : nous n'en sommes pas là et la question qui se pose au bord du Foron concerne le dimensionnement des puits et des pompes pour une évacuation en cas de catastrophe.

La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'il convient d'effectuer des études pour les objets suivants :
 1. Evacuation des eaux pluviales du quartier des Verchères lors des crues du Foron.
 2. Chemin Etienne-Chennaz et Louis-Valencien, création d'un réseau d'assainissement pour le futur PLQ.
 3. Avenue du Petit-Senn et avenue de Thônex, création d'un réseau d'assainissement pour le futur PLQ.
- Vu la récapitulation des coûts des crédits d'études pour les honoraires d'ingénieurs civils (CSD et TRAFITEC),
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 22 voix « pour » et 2 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 49'000,- sous la rubrique 09.318 en vue de la réalisation des études suivantes :
 1. Evacuation des eaux pluviales du quartier des Verchères lors des crues du Foron.
 2. Chemin Etienne-Chennaz et Louis-Valencien, création d'un réseau d'assainissement pour le futur PLQ.
 3. Avenue du Petit-Senn et avenue de Thônex, création d'un réseau d'assainissement pour le futur PLQ.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.



8. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Alain Dupraz, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, ayant comme intitulé : « Pour adapter le train de vie de la commune aux ressources réellement à disposition ». Discussion. Vote. (MM-08-03).

M. Alain Dupraz, Conseiller municipal, signataire, donne lecture du projet de motion :

Exposé des motifs

Le WWF publie tous les deux ans une vaste étude internationale sur l'état de la planète. La dernière date du mois d'octobre. Elle conclut à une augmentation importante de ce qu'on appelle « l'empreinte écologique » de l'humanité sur son environnement. Cette empreinte globale dépasse aujourd'hui de 30% la bio capacité de la planète, c'est-à-dire la capacité de la planète à renouveler ses ressources.

A force d'exploiter démesurément les ressources de la Terre, l'humanité est donc en train d'entamer son capital. Cet appauvrissement n'est guère apparent dans nos régions développées, parce que nous vivons très largement avec les ressources naturelles (pétrole, minerais, alimentation, etc.) de pays moins avancés. Mais ce manque de visibilité ne doit pas nous aveugler : d'un point de vue écologique, l'humanité est en train de détruire son environnement terrestre et l'on peut sérieusement s'inquiéter sur le genre de planète que nous laisserons à nos enfants...

Cette empreinte écologique est beaucoup plus forte dans les pays développés : selon le WWF, celle de la Suisse dépasse de 240% la bio capacité de notre pays. On peut supposer que, grosso modo, il en va de même pour notre commune. 240%, cela veut dire qu'il faudrait, si toute l'humanité adoptait le même style de vie que nous, deux planètes et demie pour assurer ce train de vie.

Nous comprenons tous qu'une telle situation est tout à fait impossible. Et qu'il est urgent d'adapter notre style de vie à la capacité réelle de la planète, afin de ne pas obliger nos enfants et nos petits enfants à vivre dans des conditions qui pourraient être infrahumaines.

Ce constat du WWF interpelle chacun, et aussi notre commune. Comme Thônex a affirmé son adhésion aux principes du développement durable, il s'agit donc de tout faire pour concrétiser ces principes et les adapter à la réalité.

Un premier pas dans ce sens nous est donné par les « Cités de l'énergie ». Il s'agit d'un label décerné par le programme « Cités de l'énergie » du Département fédéral de l'intérieur, qui l'attribue aux communes qui ont réussi à concrétiser au moins 50% de leur potentiel d'amélioration énergétique. A ce jour, 161 communes de Suisse, la plupart en Suisse alémanique, ont obtenu ce label. Ces communes ont donc réduit leurs émissions de CO₂, conformément à l'engagement pris à Kyoto par la Confédération dans la lutte contre le réchauffement climatique..

Ce label ne suffira certainement pas à adapter notre empreinte écologique à la bio capacité à disposition. Mais c'est un pas dans la direction d'un futur réellement durable. C'est pourquoi je vous invite à faire ce pas concret, en acceptant la présente motion.

Le Conseil municipal considérant :

- la volonté de la commune de suivre les objectifs du développement durable, notamment exprimés dans son Agenda 21 ;



- la nécessité pour les pays développés - dont la Suisse, et donc Thônex, font partie - de réduire leur empreinte écologique qui dépasse de deux à cinq fois leur bio capacité ;
- l'engagement solennel pris par la Confédération dans le cadre des accords de Kyoto de réduire ses émissions de gaz à effet de serre en vue de diminuer le réchauffement de la planète ;

invite le Conseil administratif

- à s'informer auprès des communes concernées, voire de la Confédération, sur le label « Cité de l'énergie » ;
- à programmer la mise en conformité de l'administration, des services et des bâtiments communaux aux critères de ce label afin de l'obtenir ;
- à informer la population de cet objectif afin de stimuler les Thônésiens, chacun dans la mesure de ses possibilités, à faire de même.

La discussion est ouverte :

M. Singh fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

On sait notre groupe peu enclin à soutenir des initiatives purement symboliques dans le seul but de se donner bonne conscience en répondant aux modes du moment et aux normes du politiquement correct, mais dont les effets concrets sont insignifiants voire nuls.

Aussi, lorsque l'on nous propose de nous engager dans une voie qui représente une suite logique de notre engagement en faveur de l'Agenda 21 et du développement durable, nous ne pouvons que nous en réjouir et en remercier vivement l'initiateur.

Il y a déjà 175 « Cités de l'énergie » en Suisse, y compris douze communes sur les 45 que compte Genève. Le label « Cité de l'énergie » permettra à Thônex de suivre ses progrès dans le cadre d'un processus structuré, de se mesurer aux meilleurs en matière d'économies d'énergie et faire partie d'une communauté de communes visant les mêmes objectifs, échangeant leurs expériences et les meilleures pratiques. Qui plus est, l'ensemble du processus est documenté et peut être suivi pas à pas.

Certes, l'obtention de ce label impliquera des coûts: la démarche doit en effet être accompagnée par un conseiller agréé à qui il faudra payer des honoraires; une redevance annuelle modeste sera en outre due à l'Association « Cité de l'énergie » et un état des lieux annuel devra être effectué; enfin, certaines pratiques seront à changer et certains investissements seront nécessaires pour rendre nos équipements conformes aux exigences en matière de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, investissements qui seraient pour la plupart de toute façon nécessaires ou souhaitables.

Mais de l'autre côté de la balance, nous pouvons espérer réaliser de réelles économies d'énergie, avec des effets tangibles et bénéfiques sur nos futures factures de gaz, de mazout et d'électricité. Car bien que toute mesure permettant réellement de protéger l'environnement se justifie d'elle-même, elle devient doublement attractive lorsque qu'elle est également assortie d'une incitation économique.



Mais de l'autre côté de la balance, nous pouvons espérer réaliser de réelles économies d'énergie, avec des effets tangibles et bénéfiques sur nos futures factures de gaz, de mazout et d'électricité. Car bien que toute mesure permettant réellement de protéger l'environnement se justifie d'elle-même, elle devient doublement attractive lorsque qu'elle est également assortie d'une incitation économique.

Malgré nos réserves concernant l'intitulé de la motion et ce qu'il pourrait sous-entendre, nous ne nous attacherons pas aux détails car nous adhérons pleinement aux objectifs de fond visés. L'obtention du label « Cité de l'énergie » par notre commune est un projet ambitieux que nous voulons oser. Notre groupe estime par ailleurs que le Conseil municipal doit être pleinement impliqué dans cette démarche. C'est pourquoi le groupe libéral propose que ce sujet soit étudié en profondeur dans le cadre de la Commission Urbanisme et Développement durable.

M. Arpidone fait la déclaration suivante au nom du groupe démocrate-chrétien :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux,

Malgré un titre peu évocateur qui ne correspond pas vraiment aux considérants et aux invites, cette motion n'en est pour autant pas inintéressante.

En effet, le monde évolue au rythme des changements des mentalités. Aujourd'hui, de plus en plus de nations prennent des résolutions visant à réduire leur empreinte écologique. D'ici 2020, l'Australie devrait par exemple réduire d'au moins 5% ses émissions de Co^2 , ce pourcentage allant même jusqu'à 20% dans les engagements de l'Union Européenne.

Dans le canton de Genève, 7 communes ont déjà obtenu ce label dont Meyrin, Onex et Vernier, bien plus peuplées que Thônex. A Vernier, par exemple, les actions choisies ont été de rénover l'éclairage public (chose que nous nous sommes engagés à faire avec l'adoption de la motion déposée par notre groupe lors de la dernière séance du Conseil Municipal), d'opter pour la formule SIG Vitale Vert (électricité d'origine 100% renouvelable), de sensibiliser les enfants à travers des « classes énergie » aux enjeux énergétiques, ainsi qu'à la création d'un service de l'énergie visant à un meilleur suivi de la consommation de tous les bâtiments publics, ce qui a permis de détecter nombre d'anomalies comme les chaufferies des écoles qui fonctionnaient en été.

Nous sommes convaincus que l'adhésion de notre commune au label « Cité de l'Energie » n'engendrerait qu'un faible coût pour la commune qui, à moyen terme, devrait rentrer dans ses frais en s'imposant une série de mesures relativement peu contraignantes mais efficaces en matière d'économie d'énergie. L'émulation positive d'une telle motion auprès de la population est également un effet non négligeable qu'il nous faut prendre en compte.

Pour ces raisons, le groupe démocrate-chrétien propose de renvoyer cette motion en commission.

M. Stark : le groupe radical soutiendra le renvoi de cette motion en commission de l'Urbanisme & Développement durable et nous nous réjouissons déjà du débat qu'il y aura à ce sujet. Cependant, il est vrai que l'article 31 du règlement de ce Conseil municipal ne fait pas mention qu'une motion doit être signée par son auteur. A ma connaissance nous avons tous autour de cette table appris que lorsque l'on écrit une lettre, celle-ci ce doit d'être signée car cela note une forme de politesse et de respect vis-à-vis de la ou des personnes qui la reçoivent !



M. Guex précise que la lettre qui accompagnait ce projet était signée par M. Dupraz et que le fait de renvoyer cette motion en commission permettra d'obtenir des compléments d'information et éventuellement de l'amender. Par cette décision la motion n'est pas acceptée en l'état et sera remise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal et il devra statuer sur son acceptation ou non.

Au vote :

- *Cette motion est donc renvoyée à l'unanimité pour examen à la commission de l'Urbanisme & Développement durable.*

9. Projets de délibération

Pas de projet déposé dans le délai légal.

10. Propositions du Conseil administratif

10.1. M. Claude Détruche, Maire

Le Conseil administratif remercie le Conseil municipal du travail accompli durant cette année et vous souhaite ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

Le Conseil administratif a également le plaisir de vous remettre un cadeau pour vous remercier de votre ponctualité... !

11. Questions écrites :

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 11 novembre 2008 par :

11.1. M. Guy Loutan, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, concernant : « Bilan énergétique et l'éclairage de nos rues » :

Suite à la proposition de motion en date du 28 octobre 2008 « Pour une meilleure sécurité, améliorons l'éclairage public et son efficacité » du parti démocrate-chrétien.

Suite à la question écrite de M Guy Loutan, lors du conseil municipal du 11 novembre 2008 pour faire référence à la motion PDC, les éléments suivants peuvent être rapportés :

Le service technique de la commune de Thônex a pris contact avec les services industriels de Genève notamment avec M Olivier Pavesi de l'éclairage public.



En préambule, il faut rappeler que les précédents travaux de modernisation du réseau remontent de septembre 2002 à mars 2003. À cette époque un audit énergétique a été réalisé sur la commune de Thônex. Il en était ressorti que les installations étaient pour certaines vétustes et dans son ensemble très gourmandes en énergie. Suite à cet audit, d'important travaux d'assainissement ont été entrepris afin de moderniser le réseau existant et de réduire la consommation d'énergie. Le montant total de ces travaux s'est élevé à Fr 154'542.- dont Fr 124'542.- à la charge de la collectivité thônésienne.

À ce jour, la commune de Thônex et les services industriels de Genève ont signé un protocole d'accord type « Lumière Forfait Luminosité ». Cette convention a pour objet l'entretien, la maintenance, le dépannage et l'exploitation par les SIG des installations d'éclairage et d'illuminations dont la commune de Thônex est propriétaire. Cet accord a été signé le 9 août 2006 et il est entré en vigueur en date du 1^{er} janvier 2007.

Dans le cadre de cet accord il est prévu qu'un bilan énergétique soit réalisé tous les 3 ans. À cet effet, le service technique a adressé une requête au SIG service de l'éclairage public en date du 1^{er} décembre 2008, afin que cet audit soit réalisé dans les meilleurs délais. Malheureusement cette opération est longue à réaliser et les résultats ne seront pas disponibles avant le courant du mois d'avril 2009.

Concernant la consommation d'énergie électrique, le service technique a procédé à un calcul de l'éclairage qui est installé à l'heure actuelle sur le territoire communal. Cette évaluation a été faite à l'aide de l'application disponible sur le site Internet suivant :

http://ds1.dreifels.ch/wwf/lighting_fr.aspx

D'après les valeurs introduites, il est apparu qu'une économie d'environ 24% est réalisable sur la commune de Thônex. Il faut toute fois pondérer ce résultat par le fait que ce type de calcul reste approximatif. En effet, il n'est nullement tenu compte, entre autres, des types de routes à éclairer ainsi que des surfaces de chaussées qui doivent être illuminées. Il est nécessaire de rappeler qu'au niveau suisse la norme SN EN 13201 régit les prescriptions sur l'éclairage public.

En l'état actuel des choses, seul un bilan énergétique permettra d'avoir une vision globale sur l'ensemble de la commune.

Les services industriels de Genève, représenté par M. Olivier Pavesi de l'éclairage public, se tiennent volontiers disponible pour présenter les résultats de cet audit devant le conseil municipal.

Il sera alors possible d'évoquer une éventuelle orientation de la commune en matière d'éclairage public et d'avoir un interlocuteur pour répondre aux éventuelles interrogations des conseillers municipaux.



- M. Loutan : je remercie le Conseil administratif pour cette réponse détaillée très intéressante. Il serait bien de recevoir cet audit par écrit ou en résumé quitte à voir s'il conviendra ensuite d'en discuter en commission.

Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative, donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 11 novembre 2008 par :

11.2. M. Enrico Castelli, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, intitulée : « Agenda 21 : quelle est la situation ? » :

Action 1

1a : La manifestation slow-up n'est plus d'actualité, le rapport entre le nombre de participants estimés (environ 100 personnes) et le dispositif nécessaire pour assurer le bon déroulement de la manifestation étant disproportionné (fermeture des routes et mise en place d'itinéraires « bis », commissaires pour assurer la sécurité etc....). Toutefois une fête du vélo a été organisée en collaboration avec le centre des loisirs le 12 avril dernier.

1b : Les efforts pour créer des places pour vélo se sont principalement exercés vers les écoles. Ainsi l'école du Bois-Des-Arts a reçu l'équipement pour placer 20 vélos supplémentaires ; à Adrien-Jeandin, 20 places seront posées dès la fin de la construction du restaurant scolaire. Dans ce cas de figure il ne s'agit pas de places supplémentaires mais de système « d'accroches » mieux adapté. A l'école Marcelly 50 places couvertes seront créées et disponibles dès septembre 2009. A l'école du Pont-Bochet, le statu quo est maintenu avec 60 places couvertes.

Hors secteur scolaire la prochaine étape sera la création de places qui reste encore à définir dans le périmètre de la place de Graveson à l'horizon 2009-2010.

1c : Les cartes des parcours vélos / piétons ont été imprimées à 15'000 exemplaires dont 7'500 pour Chêne-Bourg, commune avec laquelle nous avons mené cette étude. A ce jour, 4000 exemplaires ont été distribués.

Action 2

2a Effectivement, des actions sont prévues dans le but de consacrer une partie de la rubrique « Agenda 21 » du site Internet à l'intention des associations communales. Le contenu sera vu comme cela a été fait pour les écoles avec nos mandataires pour l'Agenda 21 ainsi que notre développeur du site Internet.

2b Malheureusement, les dernières statistiques datent de quelques mois car il y a des travaux de restauration au niveau de l'hébergeur de notre site. La dernière statistique en notre possession faisait état de 109 visites mensuelles pour la rubrique « Agenda 21 ». Nous ne manquerons pas de vous communiquer les nouvelles statistiques lorsque celles-ci seront à nouveau à notre disposition.



Action 3

- 3a : En collaboration avec le service des espaces verts, le service technique est en cours d'élaboration d'un plan qui recensera les principaux éléments du domaine public communal afin d'optimiser son entretien. Les données relatives aux haies ainsi que les prairies naturelles figureront sur ce plan ; la date d'achèvement est prévue pour le printemps 2009.
- 3b : L'information concernant la gestion écologique d'un jardin à destination des habitants doit encore être formalisée. Une hypothèse de travail consisterait à promouvoir la charte des jardins ; la mise en place ainsi que les éventuelles modalités d'encouragement au particulier restent à définir.

Action 7a

- 7aa : Pour l'instant, seule la salle des fêtes a été équipée d'un système WIFI à usage professionnel pour les responsables et bénéficiaires des différentes manifestations.
- 7ba : Afin d'optimiser les ressources, le Conseil administratif a décidé de fusionner l'organisation de l'Eurofoot qui a eu lieu les 26 et 27 juin 2008 avec une fête telle que souhaitée lors de la séance du 21 mars 2008. L'idée étant de fédérer autour d'un grand événement sportif différentes cultures et générations. De nombreuses associations ont participé à cet événement.

Une manifestation plus « intimiste » autour du développement durable avec la collaboration de pro-natura ainsi que le WWF sous l'égide d'une association de quartier est à l'étude.

- M. Castelli : je remercie le Conseil administratif pour les réponses apportées à mes multiples questions. Je n'ai pas de remarques particulières à faire pour l'instant mais je pense que l'on pourrait amener quelques modifications sur certaines actions, il faudra en parler en commission.

Puis, il est donné lecture de deux nouvelles questions écrites :

- 11.3. De M. Guy Loutan, Conseiller municipal, concernant : « Quelle est l'évolution des consommations d'eau et d'énergie des installations et bâtiments communaux ? »

En décembre 2003, M. Fabiano Forte avait posé une question écrite sur l'utilisation du Fonds énergie des collectivités publiques. La question était : « *Est-ce que le Conseil administratif fait ou compte faire appel à ce fonds pour les travaux entrant dans le cadre de la loi précitée permettant ainsi de substantielles économies financières et d'énergie ?* »



Le 23 mars 2004 je posais une question complémentaire à celle de M. Forte, en particulier :

- Un suivi par le SCanE des réalisations est-il régulièrement pratiqué, avec quels résultats ? Quelles économies d'énergie ont-elles pu être réalisées, projet par projet ?
- Quelles améliorations pour les prochaines occasions ce suivi a-t-il suggérées ?

Le 11 mai 2004 j'ai reçu une réponse encore lacunaire du Conseil administratif qui nous informait entre autres que ces démarches s'inscrivent dans la politique du développement durable de notre Commune et la création d'un Agenda 21.

Lors d'un budget précédent, j'avais demandé que nous recevions, en plus des coûts de nos énergies figurant au budget, un bilan régulièrement actualisé de l'évolution des consommations : kWh, kg de mazout, m³ d'eau et de gaz... Ceci pour chaque domaine et chaque bâtiment communal, ainsi que pour l'éclairage public.

Ces bilans réguliers sont le seul moyen, quel que soit le prix de l'énergie, de contrôler que notre consommation diminue par une amélioration technologique, en accord avec la fiche énergie de notre Agenda 21 communal.

Je profite de cette question écrite pour rappeler que les investissements bien étudiés pour les économies d'eau et d'énergie sont souvent amortis en 2-3 ans, donc très intéressants.

Ces données nous seront utiles aussi si notre commune veut atteindre les standards nécessaires à entrer dans le club des Cités de l'énergie.

En accord avec les objectifs de notre fiche énergie de l'Agenda 21 communal :

Action 5 : énergies renouvelables

<i>Objectif :</i>	Promotion des énergies renouvelables
<i>Objectif quantitatif :</i>	Augmenter le taux d'utilisation (%) des énergies renouvelables dans les bâtiments communaux, si possible issues de production locales, notamment dans tous les projets de bâtiments communaux
<i>Action :</i>	Installation d'une chaufferie bois/gaz ainsi que de panneaux solaires et photovoltaïques à l'école Adrien-Jeandin. Etudier la location de surfaces disponibles aux SIG ainsi que la production lors du nouveau projet de la Mairie.
<i>Indicateurs de suivi :</i>	Consommation énergétique (kWh)
<i>Périodicité du suivi :</i>	Annuel



De façon à voir les succès pratiques obtenus et les domaines à améliorer, je repose donc la question suivante, résumé de celle de mars 2004 :

- Quelle est l'évolution de la consommation annuelle d'eau et d'énergie, par type d'énergie et par secteur (bâtiment, espace public...) depuis 2002, veille de l'entrée en fonction de notre Conseil administratif en 2003 ?
- Quels sont les projets précis du Conseil administratif et leur calendrier (économies, production) pour notre commune dans le domaine de l'énergie et de l'eau ?
- Comment se passe la location de surfaces de toitures pour la production solaire ? (réponse en suspens sur ce point à ma question écrite du 18 mars 2008).

Avec mes remerciements.

11.4. De M. Guy Loutan, Conseiller municipal, ayant comme intitulé : « Comment passer de la parole aux actes dans le respect de la petite faune lors de travaux routiers ? »

Un rapide passage par le chemin du Foron récemment rénové, bordé en grande partie de haies et de jardins, montre la situation suivante :

- Absence d'interruption de la bordure des trottoirs ou des bordurettes qui permettraient aux animaux tombés sur la route de regagner les jardins ;
- Présence de grilles avec espace - piège entre la bordure du trottoir et la grille ;
- Présence de grille gouffre encore plus dangereuse pour tout ce qui longerait la bordure du trottoir ;
- Disposition de grilles juste avant ou après les abaissements de trottoirs aux entrées de jardins.

Pourtant, les discours de nos mandataires pour MICA lors de la présentation publique ainsi que nos fiches Agenda 21 « nature et biodiversité » montrent un désir certain de préserver, voire augmenter la biodiversité communale.

Pourtant des documents tant officiels fédéraux que cantonaux ou d'association ont été remis au service technique, de multiples interventions en séance plénière ont eu lieu et des courriers illustrés transmis.

Pourtant, un député libéral nous a remis une documentation sur la charte des jardins et les corridors biologiques, tout à fait dans le sens de mes interventions de ces 6 dernières années.



Question :

- Le Conseil administratif et ses services techniques utilisent-ils ces documents et courriers lors de leur conception des projets ?
- Les mandataires en reçoivent-ils des copies ?

et

- sont-ils informés de notre projet communal Agenda 21 et biodiversité de façon à en tenir compte ?
- Si oui, comment se fait-il alors que nos chantiers semblent toujours être menés dans l'ignorance de ces aspects environnementaux ?
- Si non, que propose notre Conseil administratif pour que ces mesures simples et gratuites soient enfin pratiquées, alors que les adaptations après coup seraient coûteuses ?
- Je passe sur la bibliographie et les illustrations de ces propos, la documentation ayant déjà été transmise plusieurs fois au Conseil administratif et aux élus.
- Enfin, quelles sont les raisons et les implications financières de remplacer les bordures de granit par des plots neufs de béton ?

Avec mes remerciements pour votre réponse.

12. Propositions individuelles et questions

12.1. Eclairages de Noël

Mme Jaquet : je tiens à féliciter le Conseil administratif et les services concernés pour les magnifiques éclairages installés à la rue de Genève.

12.2. Rue de Genève

Mme Jaquet : les feux pour les piétons ne sont pas du tout synchronisés avec le trafic des trams ce qui provoque un manque de sécurité d'autant plus qu'il n'y a plus de signaux d'avertissement du passage du tram.

- M. Decrey : comme je l'ai déjà dit lors du dernier Conseil municipal une réunion générale aura lieu lors de laquelle nous ferons part des diverses remarques suite à ces aménagements.

M. Stark : c'est effectivement très important de régler ce problème car le tram étant prioritaire il se contente d'un avertissement sonore lors de son passage et cette situation est dangereuse.

En début de séance M. Decrey, nous a parlé du prolongement de la ligne 17 aux heures de pointe à Moillesulaz. Qu'entend-on par heures de pointe ?



- M. Decrey : en matinée cela doit être jusqu'à 9h.30 – 10h. et ensuite il doit y avoir une tranche entre 11h. et 13h.30 et le soir à partir de 16h.30 – 20h.30 voire 21h. Mais je n'ai pas les horaires précis.

12.3. Parlement des jeunes

M. Castelli : le Parlement a-t-il présenté des projets ou pris des décisions depuis que nous avons voté leurs statuts ?

- M. Decrey : comme prévu nous laissons le Parlement des jeunes se débrouiller. C'est donc effectivement à ses membres de nous présenter des projets.

La commune a mis à disposition du Parlement la villa Minazzi ainsi qu'une somme d'argent pour lui permettre de démarrer. Une liste de matériel nous a été remise et nous sommes en train d'équiper leur local.

Dès que la structure sera bien en place, nous les avons avisés que nous sommes prêts à les recevoir pour qu'ils nous fassent part de leurs projets.

12.4. Société de sécurité

M. Stark : y a-t-il une raison particulière qui a incité le Conseil administratif à changer de société de sécurité ?

- M. Détruche : nous avons établi un nouveau cahier des charges que nous avons mis en soumission comme cela est souvent le cas pour des mandats de longue durée.

12.5. Fête de l'Escalade

M. Stark : nous étions trois Conseillers municipaux à défiler lors du cortège de l'Escalade. Je trouve cela dommage. Je ne pense pas que le reste du Conseil se trouvait en train de travailler à la salle des fêtes. Je trouve cela très décevant pour les personnes qui mettent en place ce cortège et pour les parents qui accompagnent les enfants.

M. Uehlinger : il me semble que plus des deux tiers des Conseillers municipaux se trouvaient dans la salle des fêtes le soir de l'Escalade. J'estime, personnellement, qu'à part le Conseil administratif et la Présidente du Conseil municipal je n'ai rien à faire dans un défilé où les personnes doivent être jeunes et déguisées. C'est une priorité destinée aux enfants comme c'est d'ailleurs aussi le cas pour les promotions. Personnellement, je me trouvais avec M. Saudan à l'intérieur même du cortège et non pas en tête en train de pavaner !

12.6. Antenne de téléphonie mobile

M. Singh : en date du 26 novembre 2008 on trouve dans la FAO une demande d'autorisation de Swisscom pour la pose d'une antenne de téléphonie mobile sur le toit du nouveau centre commercial. Quel a été le préavis de la commune ?



- M. Détruche : nous préavisons systématiquement de manière négative ce type de demande car à l'heure actuelle nous ne connaissons pas véritablement les incidences que ce type d'installation peut avoir sur la santé. Il faut savoir que l'Etat de Genève ne tient jamais compte de ces préavis et accorde les autorisations demandées.

12.7. Futur radar fixe à l'avenue de Thônex

M. Knörr : je vous invite à faire le plus de publicité possible concernant la pose de ce radar. On oublie souvent que le but d'un radar est de faire freiner les gens et non de gagner de l'argent. Plus il y aura de personnes au courant plus il y aura de véhicules qui rouleront à une vitesse adaptée à cet endroit.

12.8. Déchets

M. Loutan : on nous a parlé de l'exposition qui se déroulera en juin 2009 à Chêne-Bourg. Celle-ci se fera-t-elle dans le cadre des journées pour le développement durable qui se tiendront de manière délocalisées ?

- Il est répondu affirmativement.

J'ai cru voir que la commune de Chêne-Bourg met en place un système de poubelles séparatives. Ne devrait-on pas s'associer à cette action afin de pouvoir bénéficier d'un rabais de quantité pour les acquisitions de ces poubelles ?

12.9. Courrier de M. Humbert-Droz

M. Loutan : j'ai été extrêmement surpris du parcours professionnel de ce Monsieur depuis quelques années avec des collaborations importantes avec des personnalités du monde culturel. Je déplore que ni la commission de la Culture, ni la Fondation pour le logement, propriétaire des locaux, aient été informées sur le projet de cette personne et qu'on l'apprenne malheureusement par le courrier qui a été lu ce soir.

- M. Decrey : le but de M. Humbert-Droz et de ses associés est d'ouvrir une galerie d'exposition au 150, rue de Genève. En l'état ce n'est pas un projet qui touche la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage.
- M. Détruche : je suis surpris qu'un courrier « de privé à privé » arrive au Conseil municipal. Nous sommes face à la position d'un communier, qui comme d'autres, font des demandes pour louer des appartements ou des locaux commerciaux.

Les locaux demandés sont encore loués par des sociétés avec des baux en vigueur. Il y a très clairement un problème dans la communication et je ne pense pas que l'on peut justifier ce type de sujet en séance plénière.



M. Thurre : j'ai été mis en copie à un dossier adressé à M. Decrey. Il faut reconnaître que les auteurs de cette lettre ont mis la charrue avant les bœufs en présentant un projet culturel alors qu'ils visent les locaux depuis deux ans. J'invite simplement la Fondation pour le logement à prendre en considération cette demande qui pourrait donner une plus-value culturelle sur notre commune.

12.10. PACA

M. Castelli : je me suis rendu en compagnie de M. Saudan à la séance d'information et les questions qui sont posées en terme d'urbanisme et de circulation sont capitales pour notre commune voire pour l'ensemble de la rive gauche. Il est donc important que nous soyons régulièrement informés de l'avancement de ces travaux.

- Mme Rochat : d'après ce que j'ai pu voir dans le PACA de Bernex cela à l'air très interactif et les Conseillers municipaux seront régulièrement tenus informés de l'avancement de ce dossier. Les personnes qui seront invitées à participer à ces tables rondes ne sont pas encore formellement désignées mais il est sûr que les élus exécutifs y prendront part.

*

La séance est levée à 22h.20.

*

La Présidente

Le Secrétaire

Mme Jacqueline Tomasini

M. Philippe Guex